

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SEINE-EURE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU JEUDI 27 AVRIL 2017  
PROCÈS VERBAL**

**Date de convocation : Vendredi 21 avril 2017**

**Nombre de conseillers en exercice : 69**

**Nombre de conseillers présents : 56 pour la délibération 17-82, 55 à partir de la délibération 17-83 et 54 pour les délibérations 17-95 et 17-96,**

**Nombre de conseillers votants : 64 et 63 pour les délibérations 17-95 et 17-96.**

**TITULAIRES PRÉSENTS :**

Stéphane SAUVAN – Yves LANIC – Marie-Joëlle LENFANT – Jean-Marc MOGLIA – Jean-Michel DERREY – Thierry DELAMARE – Jean-Pierre BRÉVAL – Hubert ZOUTU (délibération 17-82) – Sylvie BLANDIN – Alain LEMARCHAND – Alexandre DELACOUR – Hervé LETELLIER – Jean-Claude COURANT – Jacqueline PONS – Guillemette NOS – Bernard LEROY (sauf pour les délibérations 17-95 et 17-96) – Patrick MADROUX – Jean-Yves CALAIS – René DUFOUR – François-Xavier PRIOLLAUD – Anne TERLEZ – Jacky BIDAULT – Marie-Dominique PERCHET – Daniel JUBERT – Jean-Pierre DUVÉRÉ – Christian WUILQUE – Alexis FRAISSE – Marie-Pierre DUMONT – Pascal HEBERT – Jacky VASSARD – François CHARLIER – Didier DAGOMET – Jean CARRÉ – Chantale PICARD – Richard JACQUET – Albert NANIYOUOLA – Didier PIEDNOËL – Dominique DELAFOSSE – Alain LOEB – Hervé PICARD – Nadine TERNISIEN – Jacky FLEITH – Maryannick DESHAYES – Jean-Philippe BRUN – Marc-Antoine JAMET – Catherine DUVALLET – Jean-Jacques COQUELET – Fadilla BENAMARA – Jacques LECERF – Nabil GHOUL – Rachida DORDAIN – Ousmane N'DIAYE – Maryline NIAUX – Jean-Claude CHRISTOPHE.

**CONSEILLERS SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN TITULAIRE EXCUSÉ :**

Véronique GAUTIER – Monique KWASNY.

**POUVOIRS :**

Madame OUADAH à Madame PERCHET, Madame LEMAN à Monsieur BIDAULT, Madame LANGEARD à Monsieur JUBERT, Monsieur LECUYER à Monsieur DUVERE, Madame ROUZEE à Madame TERLEZ, Monsieur LEROUX à Monsieur PRIOLLAUD, Madame LORET à Monsieur MADROUX, Monsieur MAZURIER à Madame BLANDIN, Monsieur ZOUTU à Madame NOS (à partir de la délibération 17-83).

**TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :**

Bernard LEROY (délibérations 17-95 et 17-96) – Hubert ZOUTU (à partir de la délibération 17-83) – Gaëtan LEVITRE – Pierre MAZURIER – Sylviane LORET – Jean-Jacques LE ROUX – Hafidah OUADAH – Caroline ROUZÉE – Pierre LÉCUYER – Sylvie LANGEARD – Céline LEMAN – Angélique CHASSY – Jean-Pierre TROCHET – Pascal LEMAIRE – Fatia DJEMEL – Mickaël AMSALEM – Anne-Marie JOURDAN.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT :**

Régis PETIT – Sid-Ahmed SIRAT – Philippe CROU – Hervé NEVEU – Vinciane MASURE – Vincent VORANGER.

**Secrétaire : Ousmane N'DIAYE.**

\*\*\*\*\*

Monsieur LEROY ouvre la séance en manifestant « *son grand plaisir à accueillir en France, depuis lundi, nos amis du Bénin, emmenés par Luc ATROKPO, maire de Bohicon, Président de l'association des maires du Bénin et possible futur Président de la Communauté de communes du Zou qui incarne, à mes yeux, la nouvelle génération de dirigeants africains. Soyez tous les bienvenus* » !

Monsieur ATROKPO prend la parole :

« *Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Seine-Eure, Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires, Monsieur le Directeur Général des Services de l'Agglomération, Mesdames et Messieurs les fonctionnaires communautaires, Mesdames et Messieurs.*

*C'est toujours avec le même enthousiasme que je prends la parole devant votre auguste assemblée communautaire pour vous redire de vive voix la grande reconnaissance des populations de Bohicon et celles du département du Zou, pour l'excellente qualité du partenariat qui nous unit depuis bientôt une décennie.*

*Les deux assises franco-béninoises de coopération décentralisée en 2010 et 2016, au Bénin, ont inscrit en lettres d'or dans les annales de l'histoire de notre pays le partenariat CASE-Bohicon, comme un exemple-clé de ce que deux collectivités territoriales peuvent faire de mieux, dans la durée et la synergie des volontés.*

*D'une adduction d'eau villageoise fonctionnelle depuis 2010 et desservant plus de 10 000 âmes à la réalisation des études relatives au projet « bassin versant du Zou », l'histoire de la décentralisation au Bénin retiendra encore pour longtemps, combien vos nombreuses délibérations ici ont contribué à améliorer durablement les conditions d'existence de beaucoup de femmes, d'hommes et de jeunes, à des milliers de kilomètres de vous.*

*Ces personnes, que vous ne voyez pas au quotidien, m'ont investi de la grande charge morale de leur prêter ma voix pour vous dire merci et merci pour tout...*

*Une fois que les études en cours seront terminées et que les points essentiels des aménagements auront été retenus et validés, nous allons nous engager dans la recherche de financements, dans une approche multi partenariale. Je ne saurais passer sous silence l'appui substantiel de l'Agglomération aux groupements de femmes de Bohicon en matière de micro-crédit depuis 2012.*

*En effet, 117 groupements de femmes ont effectivement bénéficié de cet élan d'économie solidaire qui est un véritable mécanisme de lutte efficace contre la pauvreté. Nos braves femmes, vaillantes artisanes de l'économie locale, payent actuellement un lourd tribut à la politique de libéralisation systématique de l'espace public en vigueur chez nous depuis janvier 2017.*

*La Mairie de Bohicon a pris sur elle l'initiative de leur relogement pour la poursuite de leurs activités génératrices de revenus. A ce titre, nous sollicitons de votre instance suprême des décisions une aide ponctuelle pour leur faciliter la construction d'un fonds de roulement.*

*Représenté ici par mon 1<sup>er</sup> adjoint à l'occasion de la Semaine de Solidarité Internationale – édition 2016 – celui-ci a sollicité en mon nom, votre regard bienveillant pour la gestion structurée de la filière de déchets ménagers à Bohicon.*

*Avec la même disponibilité de cœur et d'esprit, le Président Bernard LEROY, MM. Hubert ZOUTU, Jean CARRÉ et Régis PETIT ont fait un travail remarquable avec mes services compétents à ce sujet.*

*Distingués Conseillers communautaires,  
Mesdames et Messieurs.*

*Notre partenariat voudrait explorer davantage de nouveaux horizons, notamment la dimension économique. La visite récente au Bénin de M. Jean-Pierre DUHAMEL du groupe SIA spécialisé dans la fabrication de machines pour la transformation agroalimentaire et de Monsieur Olivier TRUPIANO, fabricant de machines de conditionnement de produits agroalimentaires en est une éloquente illustration.*

*Le 27 mars 2017, au Ministère béninois des Affaires étrangères, ils ont réussi à sensibiliser les opérateurs économiques béninois sur la nécessité de créer de la valeur ajoutée en transformant sur place les produits agricoles. Nous anticipons progressivement, à petite échelle, sur ce que devrait être le nouveau partenariat entre nos deux pays au cours des prochaines décennies.*

*La présente mission s'inscrit par ailleurs dans le cadre d'un échange sur la mise en place des outils de planification et de questions de l'énergie et du climat avec vos services compétents. Il s'agit là d'un projet de 530 millions de Francs CFA – 850 000 euros – que la Communauté de communes du Zou a gagné par appel à projets auprès de l'Union européenne.*

*En raison de l'actualité politique ici en France et surtout de son intérêt pour une ancienne colonie comme le Bénin, je voudrai du fond du cœur vous souhaiter un bon 2<sup>e</sup> tour de la Présidentielle, le dimanche 7 mai 2017.*

*Je voudrai conclure mes propos par une invitation à la méditation sur la réflexion suivante de Henri-Frédéric AMIEL :*

- *La solidarité de la justice et de l'amour, c'est là, la société humaine et divine.*

*Je vous remercie ».*

Applaudissements nourris dans la salle.

Au terme de ce discours, il est proposé de voter la délibération actant l'aide de l'Agglomération aux groupements de femmes de Bohicon.

Monsieur JUBERT prend la parole :

*« Nous pouvons lire, dans le corps de la délibération, que les locaux ont été, je cite, détruits par l'Etat. Que cela signifie-t-il » ?*

Monsieur ZOUTU précise :

*« Il faut savoir qu'en Afrique, bien souvent, les locaux commerciaux sont situés en bord de route. C'est culturel.*

*Le nouveau gouvernement a décidé, il y a quelques mois, que les espaces publics devaient être libérés de toute occupation. Mais aucune date n'a été fixée ; ni aucune disposition préalable prise.*

*Il y a quelques semaines, l'Etat a fait ce qu'il avait dit. Toutes les boutiques situées aux abords des espaces publics ont été détruites. Des femmes ont perdu toutes leurs marchandises. Cette mesure, appelée le « déguerpissement », mise en place par les Préfets, s'est faite au tractopelle...*

*Monsieur le Maire a trouvé de quoi refaire un marché. Mais il faut que tout ce tissu économique redémarre. D'où cette proposition qui vous est faite de verser une somme de 20 000 € destinée à créer un fonds de roulement permettant de se rééquiper ».*

Madame DESHAYES s'inquiète :

*« Est-ce à dire que, pendant un an, les femmes ne bénéficieront pas du micro-crédit » ?*

Monsieur ATROKPO répond :

*« Nous demandons un appui de votre part pour accompagner les mesures mises en place par la commune.*

*Le gouvernement installé depuis un an est passé aux actes et les mesures prises l'ont été au détriment des femmes en place depuis 1, 10 ou 20 ans. Tout a été cassé. Il y a même des gens qui sont décédés.*

*Il faut un fonds de roulement permettant d'acheter du matériel afin de relancer l'activité économique ».*

Madame DESHAYES estime que l'Agglomération *« pourrait abonder de 10 000 € supplémentaires afin de relancer le micro-crédit ».*

Monsieur LEROY entend et comprend cette proposition généreuse, mais insiste sur le fait *« qu'il faut répondre à la demande qui nous est faite ».*

*« J'ai tout de même l'impression que nous nous contentons du service minimum, regrette Monsieur LANIC. Pourtant, pour ces familles, je pense que nous pourrions faire un peu plus. Je m'associe donc à la proposition de Maryannick DESHAYES. Je pense que, dans notre grande générosité et au vu des résultats de notre compte administratif 2016, nous pourrions faire un petit geste supplémentaire»...*

Monsieur VASSARD ne partage pas du tout ce qui a été dit :

*« C'est scandaleux ! Ce n'est pas à nous de réparer les imbécillités de votre Président » !*

Monsieur JUBERT estime à son tour que « *la proposition de Maryannick DESHAYES est bonne* ».

Monsieur GHOUl prend la parole :

« *Je suis forcé de m'exprimer par rapport à ce que vient de dire Monsieur VASSARD. Je ne comprends pas votre raisonnement, Monsieur VASSARD. Vous ne voulez pas d'étrangers en France ; vous militez pour qu'ils restent chez eux et, lorsqu'on décide de verser une aide au développement, vous la refusez ? Pourtant, il me semble que votre candidate, Marine LE PEN, s'est prononcée en faveur de l'aide aux Etats étrangers* » ?

« *On est pour aider les pays étrangers, mais à l'échelle des états, répond Monsieur VASSARD. Ce n'est pas à nous de financer les aides. Commencez par virer votre Président !* » lance-t-il, à l'adresse des représentants de Bohicon.

Invectives et interventions intempestives brouillent le débat jusqu'à ce que Monsieur LEROY appelle l'assemblée à plus de calme :

« *Restons sur le vote de cette délibération* » plaide-t-il.

A son tour, Monsieur JACQUET fait part de son sentiment :

« *J'entends le débat sur la bonne utilisation de l'argent. J'aimerais que Monsieur VASSARD aille au Bénin constater comment sont employés les fonds investis. Il pourrait aussi siéger au sein de la commission Coopération décentralisée qui travaille sérieusement. Et, si cela ne suffit pas, je rappelle que nos amis du Bénin nous rendent visite deux fois par an et qu'ils rendent systématiquement compte de la façon dont l'argent a été utilisé. Enfin je pense, moi aussi, que nous pourrions augmenter l'enveloppe* ».

Puis, Monsieur JAMET s'adresse à Monsieur LEROY :

« *Monsieur le Président, j'aimerais faire un rappel au règlement. Mais d'abord, je tiens à présenter nos excuses collectives à nos amis du Bénin pour ce qui a été dit. Le tableau que nous montrons n'est pas le meilleur.*

*En matière de dignité, Monsieur VASSARD, vous auriez pu vous mettre au niveau de nos invités. C'est une simple question de politesse, d'accueil républicain de nos invités. Le principe de l'hospitalité commande, quand nous recevons des invités chez nous, de ne pas proférer à leur rencontre des paroles insultantes ou désagréables mais, plutôt, de manifester notre accueil et notre sympathie. Mais j'ai cru comprendre que votre maison est plutôt fermée...*

*Il est de tradition, Monsieur le Président, de ne pas convoquer les assemblées délibérantes durant les élections nationales. C'est d'ailleurs ce qu'a décidé votre collègue LECORNU au Conseil départemental. C'est une sage précaution qui évite, deuxième raison, les querelles inconsidérées qui n'ont pas leur place ici.*

*Troisièmement, la planification d'assemblées délibérantes nous rend indisponibles pour assister à d'autres réunions ; notamment pour mener campagne. Nous n'aurions donc pas dû nous réunir. Ceci constaté, comment aurions-nous dû ouvrir cette séance ?*

*Avec un appel général à la fraternité, à ne pas voter Front National compte tenu de ce que l'on vient d'entendre. Je le répète, nous aurions mieux fait de nous réunir un peu plus tard* ».

Monsieur LEROY s'amuse de la leçon de bonne conduite professée par Monsieur JAMET :

« *Tout d'abord, je n'avais pas connaissance de cette jurisprudence. Mais je pense que les élus sont capables de faire la différence entre les débats nationaux et le vote d'une délibération.*

*Il faut également garder à l'esprit que nous avons des dossiers très importants à mener avec un calendrier contraint à respecter. Il faut que le PLUIH soit voté avant décembre 2019.*

*Nous n'allons donc pas arrêter le fonctionnement de l'Agglomération parce qu'il y a des élections en France. Voilà ma réponse à vos observations, Monsieur JAMET.*

*Enfin, sur la question du micro-crédit, je laisse la parole à Hubert ZOUTU* ».

Ce dernier s'exprime en ces termes :

« Je vous remercie pour votre proposition. Si nous le souhaitions, ce serait voté à l'unanimité moins une voix. Mais je veux respecter la demande formulée par Luc ATROKPO et son Conseil municipal, qui nous demandent une aide de 20 000 € pour 2017.

Nous pourrions réfléchir, après, sur le montant de l'aide que nous pourrions apporter. Comme vous le savez, l'Agglo ne dépense pas inconsidérément. Ce n'est pas de l'argent mis en l'air. Certes, nous avons de la misère, ici. Mais l'écart entre le Nord et le Sud n'est pas mesurable.

Le développement, demain, ce sera l'Afrique. C'est aujourd'hui qu'il faut y travailler. Il faut ouvrir son intelligence », conclut-il.

**17-82 bis - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – COOPERATION DECENTRALISEE – Aide d'urgence aux groupements de femmes – Commune de Bohicon au Bénin – Convention avec l'association Collectif Tiers Monde**

Sur rapport de Monsieur ZOUTU, par 63 voix POUR et 1 voix CONTRE, le conseil communautaire décide :

- D'accorder la subvention une subvention de 20 000 €,
- D'autoriser Monsieur le Président de l'Agglomération Seine-Eure à signer la convention avec l'association *Collectif Tiers Monde* et tout document relatif à ce dossier.

**17-83 bis - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions du Président**

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'état des décisions du Président passées au titre des mois de mars et avril 2017.

**17-84 bis - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions de bureau**

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'état des décisions du Président passées au titre du mois d'avril 2017.

**17-85 bis - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Transports urbains – Versement transport – Remboursement à l'Organisme de gestion d'enseignement catholique (OGEC) Notre Dame Saint Louis sis à Louviers**

Sur rapport de Madame BLANDIN, le conseil communautaire décide à l'unanimité de rembourser la somme de 634,13 € à l'OGEC, sis à Louviers.

**17-86 bis - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé «PIG» – Participations aux particuliers**

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes, au titre de l'amélioration de l'habitat privé :

- Dossier de monsieur et madame GORASSO Cyril et Fanny, 5 rue Lalun à Louviers : 2 700 €
- Dossier de monsieur et madame VERIN Damien et Géraldine, 22 rue de l'Andelle à Alizay : 1 800 €
- Dossier de monsieur THOMMERET Benjamin, 31 rue de Pacy à Acquigny : 2 700 €
- Dossier de madame ALVES Christiane, 19 rue Garenne à Martot : 314 €

Le Conseil communautaire dit également que les subventions accordées ci-avant, aux propriétaires, ne pourront être versées que sur la présentation des factures totalement acquittées, de l'accord des administrations instructrices des autorisations d'urbanisme et du respect des prescriptions de ces administrations.

**17-87 bis - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Programme local de l'habitat – Dispositif d'aide à l'accession sociale – Aides à particuliers primo-accédants**

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession aidée, sous réserve de la production des pièces manquantes, les aides suivantes :

- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle TOUTI Mélissa et monsieur LEFEBVRE Jonathan pour la construction de leur résidence principale à Pîtres
- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur LATAFI Messaouda et Mohamed pour la construction de leur résidence principale à Louviers
- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur EL MESBAHI Sabrina et Mustapha pour la construction de leur résidence principale à Val de Reuil
- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur MANSOUR Cindy et Cyrille pour la construction de leur résidence principale à Pont de l'Arche
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle LONGERE Aline et monsieur JOYEUX Alain pour la construction de leur résidence principale à Val de Reuil
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle LECOURTOIS Audrey et monsieur MACARIE Aimeric pour leur construction de leur résidence principale à Acquigny.

Le Conseil communautaire dit également :

- que les dossiers doivent être complets au moment de la demande de versement de la subvention ;
- que le dispositif est applicable dans le cadre du PLH2 pour des offres émises et acceptées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'au 30 novembre 2017 ;
- que l'aide de l'Agglomération fera l'objet d'un appel de fonds par le notaire en charge du dossier des ménages éligibles au dispositif ou, par le Crédit foncier de France dans le cadre d'une convention avec l'Agglomération ;
- que l'Agglomération Seine-Eure remettra aux bénéficiaires désignés par la délibération accordant une aide aux ménages accédants une attestation d'aide signée du Président ou de son représentant ;
- que les ménages aidés devront fournir à l'Agglomération un certificat d'engagement et tous les justificatifs nécessaires à l'instruction, à la vérification de l'atteinte des critères, et des compléments d'information relatifs à l'opération
- que les dépenses afférentes seront imputées au budget communautaire pour les années 2013 à 2017 dans la limite de l'enveloppe disponible et dans l'ordre d'arrivée des demandes ;
- que l'aide communautaire est de 4 000 € pour les ménages éligibles.

**17-88 bis - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER - Elaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme local de l'habitat – Débat sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)**

Ouvrant la présentation de cette délibération, Monsieur LEROY se félicite du « *gros travail mené avec les communes et le Conseil de développement durable. Les services ont été complètement impliqués pour prendre en compte les remarques et les souhaits de chaque commune* ».

Un diaporama rappelant la démarche et présentant les modifications souhaitées par les communes est ensuite projeté et commenté. Au terme de cette projection, la discussion est ouverte.

Ville de Louviers :

Monsieur DUVÉRÉ demande si les remarques énoncées par la commune, lundi, ont été prises en compte.

Monsieur DELAMARE répond affirmativement.

Monsieur JUBERT insiste sur le fait qu'il faut travailler la thématique d'une Agglomération développant les filières d'agriculture biologique. « *La fiche existe* » rappelle-t-il.

Monsieur FRAISSE revient sur le titre du paragraphe 3.2 qui lui paraît antagoniste.

*« Soit on développe les transports en commun pour limiter le trafic automobile, soit on continue dans le tout-automobile. Il faut développer les transports en commun. Point ».*

Madame BLANDIN précise le sens de ce paragraphe :

*« Il faut effectivement développer les transports en commun, mais il faut aussi penser aux automobilistes qui, tous les jours à Criquebeuf, Igoville et Pont de l'Arche, subissent la surcharge du trafic routier. Il faut donc faire quelque chose pour améliorer les conditions de circulation dans ces secteurs ».*

Monsieur LEROY présente son point de vue :

*« En matière d'émission de gaz à effet de serre, le premier facteur, ce sont les trajets domicile/travail car la moitié des employés de notre agglomération n'habite pas localement. Il faut donc travailler sur la réduction de ces trajets en proposant, localement, une offre d'habitat diversifiée et adaptée. C'est un des objectifs du PLUI » rappelle-t-il.*

Monsieur VASSARD estime que *« les impôts sont élevés à Louviers et à Val de Reuil. C'est pour ça que les gens ne viennent pas ».*

Monsieur LEROY répond à cette remarque en citant les exemples *« d'exonération du foncier bâti pendant 15 ans dans certains programmes d'habitat. Il faut offrir des logements adaptés aux attentes »* insiste-il.

Commune de Pinterville :

Monsieur DAGOMET précise le sens de sa remarque sur les déserts médicaux : *« nous souhaitons insister sur le fait qu'il y a un véritable besoin de ramener du médical sur l'Agglomération ».*

Monsieur LEROY souligne que l'Agglomération *« travaille sur le développement des pratiques de télémédecine en lien avec le réseau des professionnels de santé Seine-Eure. La mise en place et le renforcement de ces pratiques est tout à fait envisageable. Si notre territoire est moteur, innovant, cela permettra d'attirer les médecins ».*

Monsieur DAGOMET ne partage pas ce point de vue : *« pour soigner les patients, cela ne va pas être facile »* estime-t-il, incrédule.

Monsieur LEROY précise sa pensée : *« la télémédecine est un facteur d'attractivité pour les jeunes médecins. Un bel exemple est fourni dans la région de Caen, avec la mise en place du suivi des insuffisants cardiaques, diabétiques et rénaux. L'Agglomération souhaite se positionner sur ce domaine-là pour attirer de jeunes médecins »* indique-t-il.

Commune de Terres-de-Bord :

Monsieur FLEITH s'interroge sur la politique que souhaite mener l'Agglomération en matière de développement du photovoltaïque. *« Pourquoi, seulement, sur les nouveaux bâtiments ? Le bâti ancien pourrait également accueillir des panneaux ? »* questionne-t-il.

Il est répondu que ce choix s'explique pour des raisons pratiques, mais la remarque est prise en compte et le Conseil communautaire décide de retirer la mention « nouveaux » dans la formulation de la phrase.

Commune de Surville :

Madame TERNISIEN rappelle que le Conseil municipal s'est unanimement prononcé contre le projet de PADD. Pour expliquer ce vote, Madame TERNISIEN rappelle la liste des remarques exprimées par la commune et demande qu'une réponse leur soit apportée.

Monsieur LEROY entend les remarques formulées et explique :

- Un plan de développement du Haut débit est actuellement en cours de déploiement. La commune en profitera le moment venu.
- L'entretien des chemins ruraux ne relève pas des compétences de l'Agglomération, mais de celles des communes.
- En ce qui concerne le zonage d'assainissement, une étude est en cours. Elle permettra de déterminer les chantiers à mener à l'horizon 2020.

Madame TERLEZ rappelle à son tour que « le PADD est un document qui définit les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire. Pas ce que l'on va faire, ni à quel endroit. Pour cela, on a le PLUI qui joue un rôle prescriptif et propose des déclinaisons opérationnelles commune par commune. Il faut donc faire attention aux remarques que nous formulons » estime-t-elle.

Monsieur DELAMARE revient sur la demande formulée par la commune d'être classée en pôle d'équilibre : « à l'heure actuelle, ce n'est pas prévu car les conditions ne sont pas remplies. Mais peut-être que, d'ici 10 ans, cette demande pourra être réexaminée ».

Commune du Mesnil-Jourdain :

Madame NOS insiste sur le fait que, « le plus difficile, pour notre commune, c'est le déplacement des personnes âgées. Elles sont très souvent isolées et il en résulte un fort sentiment de solitude. C'est très compliqué. Il faut donc développer le transport à la demande vers les services publics ».

Madame BLANDIN « ne comprend pas trop cette remarque » et précise que ce service existe déjà. « Il faut juste appeler » insiste-t-elle avant de préciser que la prise en charge et la dépose des usagers « se fait de porte à porte ».

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de la présentation des orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ainsi que du débat qui s'est tenu.

Le Conseil communautaire dit également que la délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairies durant un mois.

#### **17-89 bis - DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS – URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de Louviers – Cession au profit de la commune de Louviers – Parcelles ZA 307 et 308p – Rue Charles Cros**

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur VASSARD remarque : « C'est cher ! Et il y a un million de travaux ! Je me demande si on n'aurait pas dû faire un bâtiment tout neuf »...

Monsieur PRIOLLAUD précise que la Ville de Louviers vendra les bâtiments dans lesquels sont installés ses services techniques. « Il y aura donc une recette » conclut-il.

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire décide à l'unanimité de céder à la commune de Louviers :

- une partie de la propriété située rue Charles CROS sur la commune de Louviers, formant le lot A, d'une contenance de 6 953 m<sup>2</sup> et le lot C d'une contenance de 28 m<sup>2</sup> ; le tout cadastré section ZA numéro 308p d'une contenance totale de 6 981 m<sup>2</sup>,
- la parcelle cadastrée section ZA numéro 307 d'une contenance de 24 m<sup>2</sup>, soit une contenance totale cédée de 7 005 m<sup>2</sup> ;

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette cession est consentie moyennant le prix de 433 450 € ;
- que les frais afférents à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

#### **17-90 bis - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Fouilles archéologiques ZAC de la côte de la justice à Louviers – Procédure adaptée – Attribution – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'attribution du marché à la Mission archéologique départementale de l'Eure, sise 8 rue des Thermes 27930 Le Vieil Evreux, pour un montant de 321 576,66 € HT, soit 385 891,99 € TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur).

**17-91 bis - DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITIONS – URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Commune de Saint-Pierre-du-Vauvray – Acquisition parcelle cadastrée section ZC numéro 408**

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire décide à l'**unanimité** d'acquérir la parcelle cadastrée section ZC numéro 408 sise lieu-dit « Les Longs Champs », sur la commune de Saint-Pierre-du-Vauvray appartenant à la SC L'IMMOBILIERE DES VAUVRES.

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette acquisition est consentie moyennant le prix de 1 275 € net vendeur, bien libre,
- que les frais et honoraires divers, liés à cette opération sont à la charge de l'acquéreur.

**17-92 bis - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ALIENATIONS – URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Commune de Pîtres – Lotissement d'activités Les Fréneaux – Vente du lot n° 9 (I) à la SCI LA PISTERIENNE DE SANTE - Rectificatif**

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, considérant qu'il convient de rectifier la délibération susvisée suite à une erreur du premier document d'arpentage portant sur la numérotation cadastrale d'une des parcelles à acquérir, le conseil communautaire décide à l'**unanimité** de rectifier l'erreur susvisée.

Le Conseil communautaire précise également :

- que la vente porte sur les parcelles cadastrées section C 2122, 2131, 2139, 2142 appartenant à l'Agglomération Seine-Eure ;
- que les autres dispositions figurant dans la délibération susvisée demeurent inchangées.

**17-93 bis - FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - Adoption des Comptes de gestion de l'exercice 2016 - Budget principal, Budgets annexes : Eau potable, Assainissement collectif, SPANC, Transports, Crèche d'entreprises, Réseau haut débit, Activités économique, artisanales et commerciales, Gendarmerie, Lotissements aménagement des zones et parcs d'activités, Opérations du PLH.**

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil communautaire adopte à l'**unanimité** les comptes de gestion du comptable public.

**17-94 bis - FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - Adoption du Compte de gestion de dissolution 2016 du Budget annexe Réseau haut débit**

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil communautaire adopte à l'**unanimité** le compte de gestion de dissolution 2016 du Comptable public pour le budget annexe Réseau haut débit.

Le Conseil communautaire dit que la reprise des résultats comptables donnera lieu, en raison de la clôture de ce budget au 31 décembre 2016, à la reprise des résultats issus de la gestion antérieure sur le Budget principal sur chaque section dans le cadre de l'adoption de la décision modificative n°1-2017 du Budget principal.

**17-95 bis - FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - Budget principal – Adoption du Compte administratif 2016**

Ouvrant la présentation de cette délibération, Monsieur LEROY remarque que la hausse des dépenses de fonctionnement n'est que de 0,6 % par rapport à l'année 2015. « *Bravo aux élus et aux services ! Cela permet de dégager une somme de 4 M€ qui sera affectée aux opérations d'investissement en 2017* » se félicite-t-il, avant de quitter momentanément la séance comme le veut l'usage républicain.

Sur rapport de Monsieur DELAMARE et à l'**unanimité**, le conseil communautaire :

- décide procéder au vote du Compte administratif 2016 par chapitre au niveau de la section de fonctionnement ainsi que par chapitre et opérations en section

d'investissement et d'adopter les restes à réaliser issus de la gestion 2016 selon les tableaux de synthèse figurant ci-après,

- approuve le Compte administratif 2016 et les restes à réaliser au 31 décembre 2016,
- dit que l'affectation comptable des résultats issus de la gestion comptable seront repris dans le cadre de la décision modificative budgétaire n°1 /2017.

❖ **Annexe 1 : Vue d'ensemble exécution du budget 2016 – Résultats**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	57 547 200.43	65 608 520.07	8 061 319.64
	Section d'investissement	22 811 047.28	26 791 582.44	3 980 535.16
		+	+	12 041 854.80
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)			
	Report en section d'investissement (001)	6 618 182.19		-6 618 182.19
		=	=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		86 976 429.90	92 400 102.51	<b>5 423 672.61</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	2 166 425.14	735 088.80	
	<b>TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1</b>	2 166 425.14	735 088.80	<b>-1 431 336.34</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	57 547 200.43	65 608 520.07	8 061 319.64
	Section d'investissement	31 595 654.61	27 526 671.24	-4 068 983.37
	<b>TOTAL CUMULE</b>	89 142 855.04	93 135 191.31	<b>3 992 336.27</b>

## ❖ Annexe 2 : Compte Administratif 2016 Fonctionnement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	CA 2016	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 376 850.00	11 730 489.02	1 334 113.67	13 064 602.69	1 312 247.31
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	11 876 003.00	11 634 271.06	38 666.49	11 672 937.55	203 065.45
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	21 325 435.00	21 278 023.69		21 278 023.69	47 411.31
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 399 883.00	4 136 189.61	111 185.10	4 247 374.71	152 508.29
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES DELUS					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>51 978 171.00</b>	<b>48 778 973.38</b>	<b>1 483 965.26</b>	<b>50 262 938.64</b>	<b>1 715 232.36</b>
66	CHARGES FINANCIERES	740 000.00	20 265.98	568 740.31	589 006.29	150 993.71
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	652 095.00	624 293.33	26 640.78	650 934.11	1 160.89
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (1)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>53 370 266.00</b>	<b>49 423 532.69</b>	<b>2 079 346.35</b>	<b>51 502 879.04</b>	<b>1 867 386.96</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)	3 774 348.00				3 774 348.00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)	8 346 442.00	6 044 321.39		6 044 321.39	2 302 120.61
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>12 120 790.00</b>	<b>6 044 321.39</b>		<b>6 044 321.39</b>	<b>6 076 468.61</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>65 491 056.00</b>	<b>55 467 854.08</b>	<b>2 079 346.35</b>	<b>57 547 200.43</b>	<b>7 943 855.57</b>

Pour information					
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)					

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	CA 2016	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 419 794.00	1 096 140.97	346 372.18	1 442 513.15	-22 719.15
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	924 825.00	830 145.99	114 769.47	944 915.46	-20 090.46
73	IMPOTS ET TAXES	46 322 795.00	46 437 008.00		46 437 008.00	-114 213.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	14 248 884.00	13 495 670.57	800 458.78	14 296 129.35	-47 245.35
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	786 068.00	719 860.89	62 170.12	782 031.01	4 036.99
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>63 702 366.00</b>	<b>62 578 826.42</b>	<b>1 323 770.55</b>	<b>63 902 596.97</b>	<b>-200 230.97</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	635.00	652.50		652.50	-17.50
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	557 805.00	529 300.20	35 216.90	564 517.10	-6 712.10
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (1)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>64 260 806.00</b>	<b>63 108 779.12</b>	<b>1 358 987.45</b>	<b>64 467 766.57</b>	<b>-206 960.57</b>
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)	1 230 250.00	1 140 753.50		1 140 753.50	89 496.50
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 230 250.00</b>	<b>1 140 753.50</b>		<b>1 140 753.50</b>	<b>89 496.50</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>65 491 056.00</b>	<b>64 249 532.62</b>	<b>1 358 987.45</b>	<b>65 608 520.07</b>	<b>-117 464.07</b>

Pour information					
------------------	--	--	--	--	--

### ❖ Annexe 3 : Compte Administratif 2016 Investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	803 213.20	533 213.20		270 000.00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
	Total des opérations d'équipement	26 799 420.38	19 315 920.12	2 166 425.14	5 317 075.12
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>27 602 633.58</b>	<b>19 849 133.32</b>	<b>2 166 425.14</b>	<b>5 587 075.12</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	27 860.00	23 660.00		4 200.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 682 100.00	1 584 753.79		97 346.21
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	176 852.80	84 519.80		92 333.00
020	DEPENSES IMPREVUES				
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 886 812.80</b>	<b>1 692 933.59</b>		<b>193 879.21</b>
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>29 489 446.38</b>	<b>21 542 066.91</b>	<b>2 166 425.14</b>	<b>5 780 954.33</b>
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	1 230 250.00	1 140 753.50		89 496.50
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)	3 533 275.00	128 226.87		3 405 048.13
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>4 763 525.00</b>	<b>1 268 980.37</b>		<b>3 494 544.63</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>34 252 971.38</b>	<b>22 811 047.28</b>	<b>2 166 425.14</b>	<b>9 275 498.96</b>

Pour information					
D001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)	6 618 182.19			

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	8 755 270.62	4 506 015.00	735 088.80	3 514 166.82
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	582 000.00	580 640.97		1 359.03
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	114 123.83	114 123.81		0.02
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		480.35		-480.35
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>9 451 394.45</b>	<b>5 201 260.13</b>	<b>735 088.80</b>	<b>3 515 045.52</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	2 202 044.96	2 414 352.00		-212 307.04
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (7)	12 997 649.16	12 997 649.16		
138	Autres subv. d'investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus	20 000.00	5 772.89		14 227.11
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
024	PRODUITS DES CESSIONS	546 000.00			
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>15 765 694.12</b>	<b>15 417 774.05</b>		<b>-198 079.93</b>
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>25 217 088.57</b>	<b>20 619 034.18</b>	<b>735 088.80</b>	<b>3 316 965.59</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)	3 774 348.00			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	8 346 442.00	6 044 321.39		2 302 120.61
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)	3 533 275.00	128 226.87		3 405 048.13
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>15 654 065.00</b>	<b>6 172 548.26</b>		<b>5 707 168.74</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>40 871 153.57</b>	<b>26 791 582.44</b>	<b>735 088.80</b>	<b>9 024 134.33</b>

Pour information					
R001	Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)				

**❖ Annexe 4 : Compte Administratif 2016 Détail des dépenses d'équipement  
Individualisation par opération**

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Opérations d'équipement n°... (2)	<b>26 799 420.38</b>	<b>19 315 920.12</b>	<b>2 166 425.14</b>	<b>5 317 075.12</b>
00951	SIGNALETIQUE TOURISTIQUE [ TOU ]	38 772.44	9 749.09	2 175.94	26 847.41
00953	SOUTIEN HEBERGEMENT RURAL [ TOU ]	4 000.00	1 500.00		2 500.00
00954	CROISIÈRE FLUVIALE	85 500.00	28 211.64		57 288.36
02001	SYSTEME INFO/APPLICATIFS	315 551.54	222 131.02	14 658.92	78 761.60
02002	MATERIELS DIVERS/MOBILIER [DGA]	94 249.55	70 028.67	1 161.81	23 059.07
02003	MATERIELS INFORMATIQUES	31 621.98	27 204.99	2 771.18	1 645.81
02004	FONDS DE CONCOURS PROJETS COMMUNAUX [DGA]	881 197.10	608 365.88	133 335.00	139 496.22
02005	PARC VEHICULE [ PAT ]	389 709.76	324 938.77	56 548.12	8 222.87
020060	PISCINE INTERCOMMUNALE	129 306.45	75 131.69		54 174.76
02007	PARC BATIMENTS [ PAT ]	769 229.37	464 738.99	233 175.17	71 315.21
027001	ACCUEIL GENS DU VOYAGE [ HAB ]	33 393.60	14 455.12	13 217.32	5 721.16
029001	REQUALIFICATION PARC FRINGALE [ ECO ]	47 842.01	39 137.40		8 704.61
0303	REQUALIFICATION ECOPARC 1 [ ECO ]	12 315.97			12 315.97
04801	PROJET BOHICON [ COD ]	378 000.00	201 500.00	106 500.00	70 000.00
0528	SIGNALETIQUE ZONES RURALES [ COA ]	3 000.00			3 000.00
200605	ATELIER VOIRIE SUD	31 080.00	1 080.00	22 675.18	7 324.82
20062	PATINOIRE	303 644.00	113 782.97		189 861.03
200627	REQUALIFICATION PARC ACTIVITE [ ECO ]	985 764.23	803 715.11		182 049.12
200720	MISE EN SECURITE EP PARCS [ ECO ]	507 861.05	103 625.99	156 966.42	247 268.64
200748	MAISON DE L'EMPLOI & FORMATION	542 853.62	514 825.19		28 028.43
200802	CENTRE DE VIE ECOPARC 2 [ ECO ]	1 123.78			1 123.78
200826	RANDONNEE NAUTIQUE / TOURISME HALIEUTIQUE [ TOU ]	71 450.76	16 250.38		55 200.38
201214	CONTRAT AGGLOMERATION - PARTICIPATION	193 566.00	93 566.00		100 000.00
524001	ORU MAISON ROUGE LOUVIERS ]	615 351.06	456 346.77		159 004.29
7201	AIDE A LA PIERRE [ HAB ]	475 159.63	422 438.39		52 721.24
7202	BONIFICATION PIG [ HAB ]	50 000.00	50 000.00		
7203	SUBVENTION PARTICULIERS [ HAB ]	64 484.00	39 103.49	15 128.00	10 252.51
7204	PASS FONCIER [ HAB ]	224 000.00	224 000.00		
7205	PARTICIPATIONS BAILLEURS SOCIAUX [ HAB ]	626 000.00	618 261.81		7 738.19
7206	FDC HABITAT	47 739.00		21 728.00	26 011.00
80003	POLE MULTI-SERVICES	121 500.00	9 025.52		112 474.48
80004	ARCHIVES	211 000.00	87 783.75		123 216.25
81202	EQUIPEMENT TRAVAUX GESTION DES DECHETS [ OME ]	776 315.48	523 304.93	222 650.54	30 360.01
81204	INFRASTRUCTURES DECHETS [ OME ]	168 000.00	83 346.79	60 564.83	24 088.38
81301	EQUIPEMENT PROPRETE PUBLIQUE [ PUR ]	161 399.15	109 707.35	35 974.28	15 717.52
81502	PLAN DEPLACEMENT URBAIN [ DEP ]	1 749 183.54	1 123 745.08		625 438.46
82001	ETUDES DIVERSES URBANISME [ AMU ]	604 131.48	102 852.96	459 093.90	42 184.62
82002	DOCUMENTS URBANISME [ AMU ]	369 000.00	50 994.26	83 476.91	234 528.83
82003	PROGRAMME ACTION FONCIERE [ AMU ]	1 960 000.00	1 837 043.32		122 956.68
82005	ACQUISITIONS FONCIERES [ AMU ]	700 735.20	483 735.20		217 000.00
82007	SECURITE AUDRESSET	466 975.00		466 975.00	
82217	TRAVAUX RENFORCEMENT VOIRIE [ VOI ]	3 265 372.33	3 077 045.31		188 327.02
82218	PETITS AMENAGEMENTS VOIRIE [ VOI ]	510 600.00	370 850.32		139 749.68
82219	AMENAGEMENT QUALITATIF URBAIN [ VOI ]	842 496.59	612 835.46		229 661.13
82220	FONDS DE CONCOURS VOIRIE [ VOI ]	348 256.50	306 389.72	14 782.60	27 084.18
82221	SERVICE EXPLOITATION [VOI]	291 685.00	285 854.80		5 830.20
82222	AMENAGEMENT VOIE VERTE	699 002.40	371 949.50		327 052.90
83101	TRAVAUX RESEAU PLUVIAL [ ENT ]	1 046 975.47	758 216.31		288 759.16
83301	EQUIPEMENT DE SERVICE [ ENA ]	117 500.00	117 193.16		306.84
83304	TRAVAUX MILIEUX NATURELS [ ENA ]	2 205 913.15	1 709 971.36		495 941.79
83305	ACTIONS ECONOMIE D ENERGIE - BATIMENTS PUBLIC ET ECLAIRAGE PUBLIC	132 621.00	83 155.65	1 401.67	48 063.68
9005	SIGNALETIQUE PARCS ACTIVITES	129 882.56	86 930.25	41 464.35	1 487.96
92001	BATIMENT MARAICHAGE	1 582 428.63	1 381 193.76		201 234.87
9401	DISPOSITIF OCM [ COA ]	384 680.00	198 706.00		185 974.00
95004	CIRCUITS DU PATRIMOINE [ TOU ]				

Les questions suivantes ont été posées durant l'absence de Monsieur LEROY :

A Monsieur VASSARD, qui a souhaité savoir quand démarreront les travaux de la future gendarmerie de Louviers, Monsieur PETIT a répondu :

« Nous attendons la validation du projet par les gendarmes. Les travaux devraient démarrer fin 2017, début 2018. Mais je ne maîtrise pas le calendrier. Ni les gendarmes, d'ailleurs ! » a-t-il plaisanté.

Monsieur CARRÉ rappelle qu'il votera contre le compte administratif du budget annexe de la Gendarmerie, comme il l'a toujours fait.

Un court échange de vues se produit sur l'opportunité ou non de laisser la construction de cette gendarmerie au secteur privé.

« La gendarmerie de Pont de l'Arche a été construite par le privé, souligne Monsieur JACQUET. J'aurai préféré qu'elle soit réalisée par le public car, aujourd'hui, c'est la collectivité qui remet au pot pour réparer les malfaçons faites par le privé. J'espère que la gendarmerie de Pont de l'Arche pourra bénéficier du soutien de l'Agglo »...

« C'est à L'Etat de s'occuper de ses services, s'insurge Monsieur CARRE. C'est à lui d'être vigilant ! Je l'ai déjà dit et je le répète : ce n'est pas à l'Agglomération de faire ces locaux ».

« Nous percevrons des loyers et cela se jouera à sommes nulles » tempère Monsieur PRIOLLAUD.

« Dans 25 ans, nous ne serons pas là pour voir ça ! Sans oublier qu'il faudra bien financer les travaux de rénovation qui ne manqueront pas d'être nécessaires » maintient Monsieur CARRÉ.

**17-96 bis - FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - Budgets annexes – Adoption des Comptes administratifs 2016 – Budgets Eau potable – Assainissement collectif – SPANC – Transports – Crèche d'Entreprises – Activités économiques, artisanales et commerciales - Réseau haut débit – Gendarmerie – Aménagement des PA et ZA – PLH opérations d'urbanisme**

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil communautaire :

- décide de procéder à l'adoption des Comptes administratifs 2016 par chapitre au niveau de la section de fonctionnement ou d'exploitation, ainsi que par chapitre et opérations en section d'investissement,
- approuve les comptes administratifs des budgets annexes pour l'exercice 2016, ainsi que les restes à réaliser au 31 décembre 2016 pour les budgets annexes Eau potable – Assainissement collectif – SPANC – Transports – Crèche d'entreprises – Activités économiques, artisanales et commerciales - Réseau haut débit – Gendarmerie – Aménagement des PA et ZA – PLH opérations d'urbanisme.

Budget annexe Eau potable : **adopté à l'unanimité**

Budget annexe Assainissement collectif : **adopté à l'unanimité**

Budget annexe SPANC : **adopté à l'unanimité**

Budget annexe Transports : **adopté à l'unanimité**

Budget annexe Crèche d'entreprises : **adopté à l'unanimité**

Budget annexe Activités économiques, artisanales et commerciales : **adopté à l'unanimité**

Budget annexe réseau Haut débit : **adopté à l'unanimité**

Budget annexe Aménagement des PA et ZA : **adopté à l'unanimité**

Budget annexe PLH opérations d'urbanisme : **adopté à l'unanimité**

Budget annexe Gendarmerie : **adopté par 61 voix POUR et 2 voix CONTRE.**

En vertu de l'usage républicain, Monsieur LEROY a quitté momentanément la séance durant le vote de cette délibération.

**17-97 bis - FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - Budget principal - Affectation des résultats comptables issus de la gestion 2016**

Sur rapport de Monsieur DELAMARE et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- propose d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement, soit la somme de 8 061 319,64 euro, au financement de la section d'investissement sur l'exercice 2017, soit 4 068 983,37 euro à titre réglementaire et 3 992 336,27 euro à titre optionnel,
- décide de procéder à l'affectation des résultats comptables issus de la gestion 2016 au budget 2017,
- approuve l'affectation d'une somme de 8 061 319,64 euro en section d'investissement,
- dit que cette décision donnera lieu aux écritures suivantes reprises au budget 2017 par voie de décision modificative budgétaire n°1 / 2017.

**17-98 bis - FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - Budgets annexes - Affectation des résultats comptables issus de la gestion 2016 – Budgets Eau potable – Assainissement collectif – SPANC - Transports – Crèche d'Entreprises, Activités économiques, artisanales et commerciales - Gendarmerie - Aménagement des zones et parcs d'activités – PLH**

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder à l'affectation comptable des résultats issus de la gestion 2016 et de porter aux budgets 2017 les restes à réaliser selon les listes établies et signées par l'ordonnateur au 31 décembre 2016.

Le Conseil communautaire dit également que les affectations comptables seront reprises dans le cadre de décisions modificatives budgétaires n°1-2017.



**Budget annexe Eau potable**

Le Compte administratif du budget Eau potable laisse apparaître au terme de la gestion 2016 un excédent d'exploitation de clôture de (+) **2 163 840,23** euro.

La section d'investissement laisse apparaître au terme de la gestion 2016 :

- Un résultat d'exécution propre à l'exercice de (-) **2 009 021,72** euro
- Un solde antérieur reporté de (+) **438 179,54** euro
- Un résultat comptable consolidé de (-) **1 570 842,18** euro
- Un excédent de financement des restes à réaliser pour (+) **34 298 ,43** euro
- Un besoin de financement de clôture après intégration des restes à réaliser de (-) **1 536 543,76** euro
- 

Soit un résultat de clôture consolidé de (+) **627 296,48** euro

Le conseil décide d'affecter la totalité du résultat de la section d'exploitation, soit (+) 2 163 840,23 euro au financement de la section d'investissement.



**Budget annexe Assainissement collectif**

Le Compte administratif du budget Assainissement collectif laisse apparaître aux termes de la gestion 2016 un déficit d'exploitation de clôture de (-) **82 631,78** euro.

La section d'investissement laisse apparaître au terme de la gestion 2016 :

- Un résultat d'exécution propre à l'exercice de (+) **1 368 781,05** euro
- Un solde antérieur reporté de (-) **3 755 930,60** euro
- Un résultat comptable consolidé de (-) **2 387 149,55** euro
- Un excédent de financement des restes à réaliser pour (+) **402 868,32** euro
- Un besoin de financement de clôture après intégration des restes à réaliser de (-) **1 984 281,23** euro

Soit un résultat de clôture consolidé de (-) **2 066 913,01** euro

Le conseil décide de reporter les soldes de clôture sur les sections respectives et de pourvoir aux conditions de financement dans le cadre de la décision modificative budgétaire n°1-2017.  
Soit la reprise de déficit d'exploitation de (-) 82 631,78 euro et le déficit d'investissement de (-) 2 387 149,55 euro.



### Budget annexe SPANC

Le Compte administratif du budget SPANC laisse apparaître au terme de la gestion 2016 un excédent d'exploitation de clôture de (+) 37 567,44 euro.

La section d'investissement laisse apparaître au terme de la gestion 2016 :

- Un résultat d'exécution propre à l'exercice de (+) 25 788,40 euro
- Un solde antérieur reporté de (-) 15 749,00 euro
- Un résultat comptable consolidé de (-) 10 039,40 euro

Soit un résultat de clôture consolidé de (+) 47 606,84 euro

**Le conseil décide de reporter les soldes de clôture sur chaque section respective.**



### Budget annexe Transports

Le Compte administratif du budget transports laisse apparaître au terme de la gestion 2016 un excédent d'exploitation de clôture de (+) 833 267,56 euro.

La section d'investissement laisse apparaître au terme de la gestion 2016 :

- Un résultat d'exécution propre à l'exercice de (+) 41 740,92 euro
- Un solde antérieur reporté de (+) 1 552 018,84 euro
- Un résultat comptable consolidé de (+) 1 510 277,92 euro
- Un besoin de financement des restes à réaliser pour (-) 6 572,50 euro
- Un excédent de financement de clôture après intégration des restes à réaliser de (+) 1 503 705,42 euro
- 

Soit un résultat de clôture consolidé de (+) 2 336 972,98 euro

Le conseil décide d'affecter la totalité du résultat de la section d'exploitation, soit 833 267,56 euro au financement de la section d'investissement.



### Budget annexe Crèche d'entreprises

Le Compte administratif du budget Crèche d'entreprises laisse apparaître au terme de la gestion 2016 un excédent d'exploitation de clôture de (+) 171 151,73 euro.

La section d'investissement laisse apparaître aux termes de la gestion 2016 :

- Un résultat d'exécution propre à l'exercice de (-) 779 870,74 euro
- Un solde antérieur reporté de (+) 502 529,60 euro
- Un résultat comptable consolidé de (-) 277 341,14 euro
- Un excédent de financement des restes à réaliser pour (+) 244 108,80 euro
- Un besoin de financement de clôture après intégration des restes à réaliser de (-) 32 232,34 euro
- 

Soit un résultat de clôture consolidé de (+) 137 919,39 euro

Le conseil décide d'affecter la somme de 171 151,73 euro du résultat de la section d'exploitation au financement de la section d'investissement,



### Budget annexe Activités économiques, artisanales et commerciales

Le Compte administratif du budget Activités économiques, artisanales et commerciales laisse apparaître au terme de la gestion 2016 un excédent d'exploitation de clôture de **(+) 620 765,38** euro.

La section d'investissement laisse apparaître au terme de la gestion 2016 :

- Un résultat d'exécution propre à l'exercice de **(-) 172 964,20** euro
- Un solde antérieur reporté de **(-) 335 618,98** euro
- Un résultat comptable consolidé de **(-) 508 583,18** euro
- Un excédent de financement des restes à réaliser pour **(+) 96 557,86** euro
- Un excédent de financement de clôture après intégration des restes à réaliser de **(-) 412 025,32** euro

Soit un résultat de clôture consolidé de **(+) 208 740,06** euro

Le conseil décide d'affecter 620 765,38 euro au financement de la section d'investissement.



### **Budget annexe Gendarmerie**

Le Compte administratif du budget gendarmerie laisse apparaître aux termes de la gestion 2016 un excédent d'exploitation de clôture de **(+) 213 046,46** euro.

La section d'investissement laisse apparaître au terme de la gestion 2016 :

- Un résultat d'exécution propre à l'exercice de **(-) 399 880,34** euro
- Un solde antérieur reporté de **(+) 8681 639,36** euro
- Un excédent de financement de clôture de **(+) 8 281 759, 02** euro
- Un besoin de financement des restes à réaliser pour **(-) 862 493,22** euro
- Un excédent de financement de clôture après intégration des restes à réaliser de **(+) 7 419 265,80** euro.

Soit un résultat de clôture consolidé de **(+) 7 632 312,26** euro

Le conseil décide d'affecter optionnellement, la totalité du résultat de la section d'exploitation, soit 213 046,46 euro au financement de la section d'investissement.



### **Budget annexe Aménagement des parcs et zones d'activités**

Le Compte administratif du budget de lotissement Aménagement des parcs et zones d'activités laisse apparaître au terme de la gestion 2016 un besoin de financement en section d'investissement de clôture de **(-) 230 217,12** euro.

Le conseil décide que cette somme sera réglementairement reprise dans les écritures liées à la gestion 2017 report à nouveau en section d'investissement.



### **Budget annexe Aménagement PLH**

Le Compte administratif du budget de lotissement Programme local d'habitat laisse apparaître au terme de la gestion 2016 un besoin de financement en section d'investissement de clôture de **(-) 2 985 117,78** euro.

Le conseil décide que cette somme sera réglementairement reprise dans les écritures liées à la gestion 2017 report à nouveau en section d'investissement.

## **17-99 - FINANCES LOCALES – FISCALITE – Vote des taux – Exercice 2017**

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil communautaire décide, **par 62 voix POUR et 1 abstention**, de fixer pour 2017 les taux de l'Agglomération de la manière suivante :

- Taux de la Cotisation foncière des entreprises à 24,17 %.
- Taux de la Taxe d'habitation à 7,14 %
- Taux de la Taxe foncière des propriétés non bâties à 2,90 %
- Taux de la Taxe foncière des propriétés bâties à 0,00 %

**17-100 - FINANCES LOCALES – DIVERS – Vote du taux de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Exercice 2017**

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil communautaire décide, **par 62 voix POUR et 1 abstention**, d'appliquer un taux de 14,50% pour l'année 2017 sur les bases de T.E.O.M établies par la direction des services fiscaux, taux en baisse par rapport à 2016 qui était de 14,80%.

A l'issue du vote de cette délibération, Monsieur BRUN a regretté la multiplication des dépôts d'ordures sauvages sur le territoire et, plus particulièrement, sur un secteur bien identifié de la commune de Tournedos sur Seine.

*« Il serait bon de financer l'achat et l'installation de caméras dans les endroits qui reçoivent ces déchets »* a-t-il plaidé.

Monsieur CARRÉ a répondu que cette solution est envisagée. Monsieur CARRE a également rappelé que les Maires doivent contacter les services communautaires afin de faire constater l'infraction par la Police rurale avant que le service Propreté intervienne pour retirer les déchets.

Monsieur CARRÉ a ensuite poursuivi sur un sujet plus réjouissant :

*« Nous constatons que les gens trient mieux, ce qui augmente les recettes versées au titre du tri sélectif. Ce bon tri nous permet de justifier que l'on baisse la TEOM grâce aux efforts consentis par la population ».*

*« Plus on trie, moins on paie d'impôts ! »* résume Monsieur LEROY.

Monsieur FRAISSE souhaite aller plus loin et demande :

*« Avons-nous une idée de la date de mise en place de la redevance incitative » ?*

*« Je n'y suis pas favorable, même si nous avons déjà les camions le permettant, répond Monsieur CARRE. Je n'y suis pas favorable, car cela pose de nombreuses questions. Il faudrait, par exemple, mettre en place un service qui s'occupe du paiement des impayés. Par contre, je suis pour récompenser les communes qui font des progrès. Si jamais nous devons nous orienter vers la redevance incitative, il faudrait en passer par un gros travail en commission »* souligne-t-il.

Madame DEHAYES questionne à son tour :

*« Avons-nous un retour précis sur les personnes qui trient » ?*

*« VEOLIA et, maintenant, SEPUR surveillent les collectes sélectives. Mais on ne peut pas dire précisément qui fait quoi. Par exemple, vivant seul, je ne sors pas ma poubelle ni mon sac jaune toutes les semaines.*

*La seule chose qui soit sûre, c'est que nous avons de plus en plus de tri, donc des recettes en hausse et des tonnages d'ordures ménagères en baisse »* précise Monsieur CARRÉ.

*« Nous avons très largement dépassé les objectifs de réduction des tonnages de déchets ménagers qui nous ont été fixés par ECO-Emballages »* se félicite Monsieur LEROY.

A son tour, Monsieur MOGLIA salue *« le beau travail fait par le service et les collecteurs »*.

**17-101 bis - FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - Décision modificative n°1-2017 – Budget principal**

Sur rapport de Monsieur DELAMARE et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- décide de procéder au vote de la décision modificative budgétaire n°1/2017 par chapitre et opération ;
- approuve :
  - Article 1 : la décision modificative budgétaire n°1/2017 sur le budget principal de l'Agglomération Seine-Eure,

- Article 2 : le reversement d'une subvention par le budget annexe Transports en remboursement de la subvention d'équipement versée par le budget principal sur l'exercice 2011, soit 837 100 euro.

**17-102 bis - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – Décision modificative n°1/2017 - Budgets annexes : Eau potable, Assainissement collectif, SPANC, Transports, Crèche d'entreprises, Gendarmerie, Activités économiques, artisanales et commerciales, Aménagement des parcs et zones d'activités, PLH**

Sur rapport de Monsieur DELAMARE et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- Article 1 : de procéder au vote des décisions budgétaires modificatives n°1 sur l'exercice 2017 par chapitres au niveau de la section de fonctionnement ou exploitation, ainsi que par chapitres ou opérations d'équipement en section d'investissement selon les tableaux de synthèse annexés,
- Article 2 : de procéder au vote du reversement de la subvention d'équipement du budget annexe Transports vers le budget principal pour un montant de 837.1 mille euro

Le Conseil communautaire approuve également à l'unanimité :

- Article 1 : les décisions budgétaires modificatives n°1 sur l'exercice 2017 pour les budgets Eau potable, Assainissement collectif, SPANC, Transports, Crèche d'entreprises, Gendarmerie, Activités économiques, artisanales et commerciales, Aménagement des parcs et zones d'activités, PLH.
- Article 2 : le reversement d'une subvention d'équipement du budget transports vers le budget principal pour un montant de 837,1 mille euro.

De manière synthétique, les DM1-2017 des budgets annexes peuvent être présentées de la manière suivante :

	CA 2016			Budget 2017 pour mémoire)			Decision modificative n°1-2017				
	Résultat affectable	Emprunt	Subvention équilibre	Dépenses	Recette	Besoin Subvention équilibre	Besoin Financement Externe	Emprunt	Résiduel	G=(A-D+E)	A+B
EAU POTABLE	627 256	834 500	-	684 204	487 000	-	834 500	-	-	-	-
ASSAINISSEMENT	2 088 913	2 552 000	-	1 142 632	1 518 000	-	623 719	-	-	-	1 928 281
SPANC	47 607	-	-	47 607	-	-	-	-	-	-	-
TRANSPORTS	2 336 973	1 425 000	-	922 973	11 000	-	1 425 000	-	-	-	-
CRECHE D'ENTREPRISES	137 919	-	-	-	137 919	-	-	-	-	-	-
RESEAU HAUT DEBIT EUR@SEINE	88 498	-	-	88 498	-	-	-	-	-	-	-
GENDARMERIE	7 632 312	-	637 000	11 100 000	2 710 000	-	757 688	-	-	-	757 688
ACTIVITE ECONOMIQUE ( 1)	206 740	342 700	-	137 000	-270 550	-	342 700	-	-	-	-
<b>S/Total 1</b>	<b>9 013 433</b>	<b>5 154 200</b>	<b>637 000</b>	<b>10 460 243</b>	<b>3 315 041</b>	<b>-</b>	<b>2 468 231</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 685 969</b>
Am PA et ZA	230 217	-	-	25 000	255 217	-	-	-	-	-	-
PLH - OPERATIONS D'URBANISME	2 985 118	-	-	-	-	-	2 985 118	-	-	-	2 985 118
<b>S/Total 2 ( Lotissements)</b>	<b>3 215 335</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>25 000</b>	<b>255 217</b>	<b>-</b>	<b>2 985 118</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 985 118</b>

\* Résultat repris au Budget principal suite à dissolution du budget

**17-103 bis - FINANCES LOCALES – DIVERS - Adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales TIPI – Convention entre l'Agglomération Seine-Eure et la Direction générale des finances publiques - Budget Principal, Budgets annexes : Eau potable, Assainissement collectif, SPANC, Activités économiques et artisanales**

Sur rapport de Monsieur DELAMARE et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif TIPI,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service entre

**17-104 bis - FINANCES LOCALES – FONDS DE CONCOURS – Attribution à différentes communes de l'Agglomération Seine-Eure**

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil communautaire accepte à l'unanimité le montant des fonds de concours suivants au bénéfice des communes suivantes:

COMMUNE	FDC
AMFREVILLE SUR ITON	21 450,00 €
ANDE	10 001,50 €
CRASVILLE	1 418,50 €
PITRES	80 000,00 €
SAINT ETIENNE DU VAUVRAY	16 296,50 €
SURVILLE	13 000,00 €
SURTAUVILLE	7 654,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>149 821,00 €</b>

Le Conseil communautaire précise que ces montants sont définitifs et ne pourront pas augmenter en fonction du coût des projets. Toutefois, si le coût à la charge d'une commune est inférieur, le fonds de concours de l'Agglomération ne pourra excéder le pourcentage prévu de la part restant à la charge de la commune.

**17-105 bis - FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES – Versement aux communes-membres d'une avance sur la Dotation de solidarité communautaire pour l'année 2017**

Sur rapport de Monsieur DELAMARE et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- d'accorder une Dotation de solidarité communautaire à chaque commune-membre au titre de l'année 2017 ;
- d'accorder à chaque commune-membre une avance sur sa Dotation de solidarité communautaire de 2017 représentant 80 % de sa Dotation de solidarité communautaire initiale de 2016 (Voir tableau figurant en annexe) ;
- de verser la totalité de cette somme en une seule fois début mai ;
- de régulariser le montant définitif de la Dotation de solidarité communautaire de 2017 en novembre.

**Annexe : tableau récapitulatif de la DSC à verser en mai 2017**

COMMUNE	DSC INITIALE 2016	80% DSC INITIALE 2016 A VERSER
ACQUIGNY	29 425,00 €	23 540 €
ALIZAY	20 031,00 €	16 025 €
AMFREVILLE SOUS LES MONTS	11 001,00 €	8 801 €
AMFREVILLE SUR ITON	13 270,00 €	10 616 €
ANDE	22 086,00 €	17 669 €
CONNELLES	4 635,00 €	3 708 €
CRASVILLE	2 870,00 €	2 296 €

CRIQUEBEUF SUR SEINE	19 419,00 €	15 535 €
HERQUEVILLE	2 759,00 €	2 207 €
HEUDEBOUVILLE	10 803,00 €	8 642 €
IGOVILLE	30 958,00 €	24 766 €
INCARVILLE	20 586,00 €	16 469 €
LA HAYE LE COMTE	2 371,00 €	1 897 €
LA HAYE MALHERBE	28 448,00 €	22 758 €
LA VACHERIE	12 697,00 €	10 158 €
LE MANOIR	30 615,00 €	24 492 €
LE MESNIL JOURDAIN	4 789,00 €	3 831 €
LE VAUDREUIL	55 658,00 €	44 526 €
LERY	45 189,00 €	36 151 €
LES DAMPS	21 366,00 €	17 093 €
LOUVIERS	533 714,00 €	426 971 €
MARTOT	12 624,00 €	10 099 €
PINTERVILLE	14 132,00 €	11 306 €
PITRES	62 054,00 €	49 643 €
PONT DE L'ARCHE	93 359,00 €	74 687 €
PORTE JOIE	1 679,00 €	1 343 €
POSES	24 834,00 €	19 867 €
QUATREMARE	8 971,00 €	7 177 €
ST ETIENNE DU VAY	17 209,00 €	13 767 €
ST PIERRE DU VAY	26 936,00 €	21 549 €
SURTAUVILLE	10 706,00 €	8 565 €
SURVILLE	18 905,00 €	15 124 €
TERRES DE BORD	27 619,00 €	22 095 €
TOURNEDOS SUR SEINE	1 660,00 €	1 328 €
VAL DE REUIL	420 834,00 €	336 667 €
VIRONVAY	1 920,00 €	1 536 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 666 132,00 €</b>	<b>1 332 906 €</b>

**17-106 bis - COMMANDE PUBLIQUE – AUTRES CONTRATS – ADMINISTRATION GENERALE**  
**– Convention constitutive de groupement de commandes relative à la passation des**  
**marchés ou accords-cadres liés aux prestations de télécommunications – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur LEROY et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise la mise en place d'un groupement de commandes relatif aux prestations de télécommunication.  
Le Conseil communautaire autorise également Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes, ses avenants éventuels, à l'exception de ceux modifiant les besoins pour lesquels le groupement est institué, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

**17-107 bis – COMMANDE PUBLIQUE – ACTES SPECIAUX ET DIVERS – ADMINISTRATION**  
**GENERALE – Convention de partenariat avec l'UGAP – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de communauté accepte à l'unanimité la conclusion d'une convention de partenariat entre l'Agglomération Seine-Eure et l'UGAP.

**17-108 bis - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – CULTURE – ARCHIVES – Gestion des archives du Centre communal d'action sociale de Louviers par le service des Archives**

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire accepte à l'unanimité le principe de confier la gestion des archives du Centre communal d'action sociale de Louviers au service des Archives de l'Agglomération Seine-Eure.

**17-109 bis - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – PATRIMOINE – Travaux relatifs à la création d'un pôle archives mutualisé dans un bâtiment industriel rue Charles Cros à Louviers – Lots 3, 4 et 8 – Procédure Adaptée – Attribution – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'attribution des marchés aux entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Lot 3 : étanchéité – bardage	CBEM ZAC des Saules – Ruelle du Coin des Saules – BP 407 27104 VAL DE REUIL CEDEX	87 506.30 €	105 007.56 €
Lot 8 : ascenseur	SCHINDLER ZA de la Briqueterie – Voie D 76160 SAINT JACQUES SUR DARNETAL	27 800.00 €	33 360.00 €

Le lot n°4 a été relancé.

Le montant total des 9 lots attribués s'élève à 1 513 762,32 € HT, soit 1 816 514,78 € TTC (TVA au taux de 20% en vigueur).

**17-110 bis - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – PATRIMOINE – Réseaux d'éclairage public, des feux tricolores, et d'équipements divers de l'Agglomération Seine-Eure 2017-2020 – Appel d'offres ouvert – Accord cadre à bons de commande – Attribution – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'attribution de l'accord-cadre et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à le signer avec l'entreprise LESENS ELECTRICITE, sise rue de Cocherel, 27000 EVREUX, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

**17-111 bis - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Participation financière au Conseil départemental d'accès au droit (CDAD) pour l'année 2017**

Sur rapport de Madame TERLEZ et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve la participation de l'Agglomération Seine-Eure au Conseil départemental d'accès au droit (CDAD),
- valide la participation financière de l'Agglomération Seine-Eure au CDAD à hauteur de 7 600 € pour l'année 2017,

**17-112 bis - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - POLITIQUE DE LA VILLE- Participations financières de l'Agglomération Seine-Eure dans le cadre de la programmation du Contrat de ville 2017 et hors Contrat de ville**

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire décide à l'unanimité la participation financière de l'Agglomération pour les actions inscrites dans le tableau ci-dessous, soit un total de 169 189 €, répartis comme suit :

Voir page suivante.

### Crédits Etat/Agglo - Appel à projet Contrat de Ville

OPÉRATEUR	PROJET	ETAT	AGGLO	Coût total du projet
Compagnie Z	Cité & Mots	1 000 €	10 000 €	23 500 €
CIEM/SIEM VDR	Musique et danse à l'école	3 000 €	4 000 €	132 280 €
Ephéméride/factorie	Ecris-moi (encore)	3 000 €	1 500 €	11 900 €
REP Louviers (Collège Les Fougères)	Parcours Culturels	5 000 €	2 500 €	16 000 €
Ville de Val-de-Reuil	Cyber-base (horaires atypiques)	0 €	1 534 €	9 068 €
Ass. Sous le Soleil	Cin éré	15 000 €	15 000 €	139 156 €
Ville de Val-de-Reuil	Salon des illustrateurs	4 000 €	4 000 €	38 400 €
Ville de Val-de-Reuil	Les jeunes rolivalois à l'Arsenal	1 250 €	3 523 €	15 811 €
Ass. Semaine des 4 jeudis	Le jeu au service de la Cohésion Sociale	20 000 €	12 000 €	123 000 €
Ville de Louviers (Pastel)	Colonies	2 000 €	2 000 €	10 125 €
Ass. SOLIHA	Lutte contre la précarité énergétique	4 000 €	3 000 € *	12 285 €
Ass. Boules de neige	Festival "Les Faits d'Hiver"	1 500 €	1 500 €	45 176 €
ODAD	Permanences consultations juridiques PAD VDR	1 900 €	1 900 €	5 592 €
Ass. CIDFF	Accès aux Droits	13 120 €	8 800 €	31 757 €
Ass. AVEDEACJE	Aide aux victimes - Accès au droit	6 201 € **	14 512 €	21 244 €
Ass. Maison des mots	Ateliers des mots	8 000 €	13 000 €	35 200 €
Ass. AVEC	Prix des Incorruptibles	2 000 €	1 000 €	12 500 €
Ville de Louviers (Chaloupe)	Illettrisme et Lien Social	4 000 €	4 000 €	45 800 €
Ass. EPIREUIL	Epicerie Sociale	8 000 €	9 000 €	83 155 €
Ville de Louviers (Pastel et Chaloupe)	Animation QPV	7 000 €	2 500 €	86 450 €
Ville de Val-de-Reuil	Forum des métiers et de l'emploi	10 000 €	8 000 €	40 700 €
Ville de Louviers (Chaloupe)	Chantiers jeunes	3 500 €	3 500 €	19 800 €
Agglo Seine-Eure	Fôle mobilité	15 000 €	***	254 030 €
Ass. Action Prévention (AAP)	Parcours citoyen et éducation aux médias (UMMS)	4 030 €	2 920 €	12 529 €
CCAS Val-de-Reuil	Optimiser la GUP	15 000 €	15 000 €	192 722 €
Ass. Jeunesse et vie	Service Habitat CLLAJ	2 000 €	10 000 €	56 517 €
Agglo Seine-Eure	Equipe MCUS	15 000 €	***	140 000 €
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>174 551 €</b>	<b>153 689 €</b>	<b>1 614 657 €</b>

\* 3000 € sur le budget "politique de la ville" (et 3 000 € supplémentaires budget "habitat" non inscrits dans ce tableau seront proposés au vote prochainement)

\*\* Pr info, projet porté dans le cadre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)

\*\*\* non inscrit dans le tableau récapitulatif car étant pris sur la ligne "Mobilité" du budget "Politique de la Ville" (projet inclus dans le contrat d'agglo) et non sur l'enveloppe Agglo-Contrat de Ville

### Crédit Agglo (hors Contrat de Ville)

CIEM-SIEM	Festival Les Soirées du Caméléon		15 500 €	75 000 €
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>0 €</b>	<b>169 189 €</b>	<b>1 689 657 €</b>

### **17-113 bis - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Participation financière en faveur de la SECOMILE pour une opération de réhabilitation de 74 logements collectifs (programme Roudev) – 13 Rue Henri Dunant à Louviers**

Sur rapport de Monsieur JACQUET et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- décide de l'attribution d'une participation financière de 129 678 € TTC à la SECOMILE au titre du PLH pour la réalisation de logements locatifs aidés,
- autorise l'élaboration d'une convention de paiement et d'une convention partenariale,

- autorise Monsieur le Président à engager et à procéder au règlement de la participation et à apporter toutes signatures concernant ce dossier,

Le Conseil communautaire dit également :

- que le mandatement de la totalité de la participation s'effectuera sur la présentation d'un document certifiant la réception des travaux et le constat, par les services communautaires, de la capacité de l'ensemble immobilier à la mise en œuvre du tri sélectif des ordures ménagères,
- dit que le mandatement de la participation sera conditionné à l'avis des services communautaires pour la mise en œuvre d'un volet insertion par l'activité économique sur ce marché public.

#### **17-114 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Renouveaulement de la convention d'aide à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage avec l'Etat – Autorisation**

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur VASSARD indique :

*« Je suis allé sur le site de Val de Reuil. J'ai vu la guérite. Il y avait une voiture de l'Agglo garée devant. J'ai vu aussi vu un branchement sauvage sur une bouche à incendie. Ces gens-là ne paient pas l'eau » ?*

Monsieur JACQUET précise :

*« Vous avez sans doute vu le véhicule qui est mis à disposition des gardiens. Pour le branchement, nous allons vérifier.*

*Il faut tout de même que vous sachiez que les gens du voyage s'acquittent d'une redevance pour stationner sur les aires ; aires qui, d'ailleurs, sont en parfait état. Ce fonctionnement est parfaitement respecté puisque nous avons enregistré moins de 10 € d'impayés en 2016. J'insiste sur le respect des équipements de la part des gens du voyage.*

*Si tout ceci fonctionne plutôt bien, c'est aussi parce qu'il y a, en parallèle, un projet social cohérent. C'est la clef de la réussite et c'est pourquoi on vient de toute la France pour observer ce fonctionnement »* conclut-il.

Sur rapport de Monsieur JACQUET, **par 63 voix POUR et 1 voix CONTRE**, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le renouvellement de la convention d'aide à la gestion des aires d'accueil avec l'Etat pour une durée d'un an reconductible.

#### **17-115 - FINANCES LOCALES – FONDS DE CONCOURS – HABITAT-LOGEMENT – Réhabilitation thermique – Ecole Jean Moulin de Val de Reuil – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire accepte à l'**unanimité** de verser un fonds de concours d'un montant de 25 000 € à la commune de Val de Reuil au titre des économies d'énergie.

Le Conseil dit que ce montant est définitif et ne pourra pas augmenter en fonction du coût du projet. Toutefois, dans l'hypothèse où le coût réel serait inférieur à l'enveloppe prévisionnelle, la participation financière de l'Agglomération Seine-Eure sera recalculée en fonction du montant réel des travaux.

#### **17-116 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMUNES – ENFANCE-JEUNESSE – Convention avec la commune des Damps pour la mise à disposition d'un autobus avec chauffeur**

Sur rapport de Monsieur LOEB et à l'**unanimité**, le conseil communautaire :

- accepte de conventionner avec la commune des Damps pour la mise à disposition du bus communal avec chauffeur sur la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 31 décembre 2017,
- accepte les montants des prestations s'y référant :

- Le carburant sera remboursé à raison de 25 litres pour 100 km au prix de 1,34 € du litre de gasoil, soit 0,34 € du km,
- Les frais de péage sur présentation des justificatifs,
- Le temps d'intervention du chauffeur sera de 16 € de l'heure,
- Les frais de repas du chauffeur à hauteur de 15 € le repas.

**17-117 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – ENFANCE-JEUNESSE – Convention avec La Normande pour la livraison et la fourniture de repas à l'accueil de loisirs la Ruche à Terres de Bord - Modification**

Sur rapport de Monsieur DUFOUR et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- accepte la modification des tarifs de la convention établie avec la Normande,
- accepte de conventionner avec La Normande pour la fourniture des repas dans le centre de loisirs de Terres de Bord (ex Montaure) pour la période du 1<sup>e</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 aux tarifs de 2,348 € HT pour un enfant et 2,662 € HT pour un adulte. Les pique-niques sont facturés 2,932 € HT.

**17-118 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – ENFANCE JEUNESSE – Tarification des accueils pour les séjours et stages – Accueil « passerelle »**

Sur rapport de Monsieur DUFOUR, le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'ajouter un demi-tarif pour l'accueil « passerelle » les mercredis et les vacances scolaires et autorise la Direction du service Enfance-jeunesse à mettre en place et à appliquer ce demi-tarif dans les facturations aux familles.

**17-119 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – PROPRETE PUBLIQUE – Avenants de prolongation des contrats de reprise des matériaux issus de la collecte sélective – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur CARRÉ et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer les avenants de prolongation des contrats de reprise des matériaux issus de la collecte sélective avec les filières de reprise concernées :

- Revipac (papier / carton)
- O-I Manufacturing (verre)
- Valorplast (plastiques)
- Arcelor Mittal (acier)
- Regeal Affimet (aluminium)

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur CARRÉ a insisté sur le fait que « l'Agglo, en gros, a récupéré 600 000 € en 2016. Il faut remercier les agents du service Propreté et, surtout, mon prédécesseur Jacques LAROCHE qui a érigé les bases saines nous permettant d'enregistrer ces recettes ».

**17-120 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – DEPLACEMENTS – Travaux relatifs à la réorganisation du dépôt des transports urbains de l'Agglomération Seine-Eure – Lot n° 9 – Procédure Adaptée – Avenant n° 1 – Autorisation**

Sur rapport de Madame BLANDIN et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise OISSELEC, située 2 avenue Philippe Lebon, 76120 Grand Quevilly, soumissionnaire du marché.

Désignation	
Le compresseur a été positionné dans la mezzanine de l'atelier. Pour effectuer la maintenance de ce compresseur et sécuriser le cheminement, il est nécessaire de mettre de l'éclairage et du balisage.	1 033.00 €
Installation d'éclairage et balisage dans le futur local compresseur et mezzanine	2 348.00 €
Complément d'équipements à la demande des utilisateurs	6 712.00 €
<b>Montant de l'avenant HT</b>	<b>10 093.00 €</b>
<b>TVA 20 %</b>	<b>2 018.60 €</b>
<b>Montant total de l'avenant TTC</b>	<b>12 111.60 €</b>

Le montant total du marché est donc porté à 79 921 € HT soit 95 905,20 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

**17-121 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Transports scolaires – Convention avec le Syndicat de transport des élèves Lyons Andelle (STELA) – Autorisation**

Sur rapport de Madame BLANDIN, le conseil communautaire décide à l'unanimité de conclure une convention avec le Syndicat de transport des élèves Lyons Andelle (STELA) pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 à la fin de l'année scolaire 2017/2018.

**17-122 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – VOIRIE – Réhabilitation de 3 ouvrages sur les rives de l'Iton – Procédure adaptée – Attribution – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'attribution du marché à l'entreprise ROUSSEL BTP, sise Zone Industrielle Les Grands Moulins, 22150 Henon, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 491 000 € HT, soit 589 200 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

**17-123 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – VOIRIE – Aménagement des espaces publics du Cœur de ville de Louviers – Deux lots – Procédure adaptée – Attribution – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'attribution des marchés aux entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses :

Lot n°1 : Voirie – Réseaux divers et Aménagements paysagers	VIAFRANCE Parc de la Fringale 27100 Val de Reuil	
Tranche ferme	646 429,88 € HT	775 715,856 € TTC
Tranche optionnelle 1	174 536,80 € HT	209 444,16 € TTC
Tranche optionnelle 2	472 941,85 € HT	567 530,22 € TTC
Tranche optionnelle 3	103 654,96 € HT	124 385,952 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>1 397 563,49 € HT</b>	<b>1 677 076,19 € TTC</b>

Lot n°2 : Eclairage public	CITEOS 2 rue du Stade 76144 Le Petit-Quevilly	
Tranche ferme	110 533,00 € HT	132 639,60 € TTC
Tranche optionnelle 1	102 079,00 € HT	122 494,80 € TTC
Tranche optionnelle 2	128 803,50 € HT	154 564,20 € TTC
Tranche optionnelle 3	78 958,50 € HT	94 750,20 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>420 374,00 € HT</b>	<b>504 448,80 € TTC</b>

Le montant total des lots attribués est de 1 817 937,49 € HT, soit 2 181 524,99 € TTC (TVA au taux de 20% en vigueur)

**17-124 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE – Aménagement de sécurité sur route départementale sur la commune d'Amfreville sur Iton – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur, le conseil communautaire accepte à l'unanimité la réalisation des travaux sur le domaine public routier départemental et autorise Monsieur le Président à signer la convention avec le Conseil départemental de l'Eure, ainsi que tout document afférent à ce dossier,

**17-125 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE – Colloque des Hauts Prés les 14 et 15 septembre 2017 – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour financer l'opération au meilleur taux.

Ce colloque, organisé à l'attention des élus et des partenaires financiers et institutionnels, aura une visibilité nationale et permettra d'accueillir 250 personnes.

Il sera organisé sur 2 jours et précèdera l'organisation d'une journée porte ouverte à l'attention du grand public le samedi 16 septembre. Il sera organisé de la façon suivante :

- Jeudi 14 septembre à 18h00 : Vernissage de l'exposition photo sur les Hauts Prés et les métiers de l'eau dans l'Agglomération. Mot d'ouverture du colloque (100 personnes attendues).
- Vendredi 15 septembre journée : colloque avec tables rondes le matin et visite du site l'après-midi.

L'animation de la journée sera assurée par Denis CHEISSOUX (France Inter), comme pour le colloque d'octobre 2012.

Le montant des frais détaillés précédemment est estimé à 40 000 € HT, finançables à 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, soit un reste à payer estimé à 8 000 € HT.

Monsieur LEROY se réjouit :

*« Ce sera un événement important, à rayonnement national, qui sera animé par Denis CHEISSOUX. L'Agence de l'Eau Seine Normandie veut faire de l'expérience que nous menons aux Hauts-Prés un exemple national ».*

**17-126 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Maîtrise d'œuvre relative à l'extension du réseau d'assainissement sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure (9 communes) – Trois lots – Accords-cadres à bons de commandes – Procédure d'appel d'offres ouverts – Attribution – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur DELAFOSSE, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'attribution des accords-cadres à bons de commandes mono-attributaires aux sociétés ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses :

Lots	Entreprises
Lot n° 1 : Louviers, Andé, Acquigny	SODEREF 620 rue Nungesser et Coli BP 992 27009 EVREUX CEDEX
Lot n° 2 : Pîtres, Léry, Le Manoir, Pont de l'Arche, Criquebeuf sur Seine	SODEREF 620 rue Nungesser et Coli BP 992 27009 EVREUX CEDEX
Lot n°3 : Pinterville	ARTELIA VILLE ET TRANSPORT Agence de Caen Centre d'affaires Odyssee 04 avenue de Cambridge 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

**17-127 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Convention de projet urbain partenarial avec la SCI Louis XIV sur la commune de Louviers – Autorisation**

Au terme de la présentation de cette délibération, Madame DESHAYES a demandé si la SCI Louis XIV était une société privée.

Après lui avoir répondu affirmativement, Monsieur LEROY a insisté sur le fait que cette demande de participation financière aux branchements constitue une première.

Sur rapport de Monsieur DELAFOSSE, le conseil communautaire accepte à l'unanimité le projet urbain partenarial avec la SCI *Louis XIV*.

Le coût total des équipements à réaliser s'élève à 63 486,64 € HT (pour 8 branchements) ou 68 666,64 € HT (pour 12 branchements). La SCI *Louis XIV* s'engage de son côté à verser à l'Agglomération une fraction du coût total des équipements.

Le montant de la participation totale à la charge de la SCI *Louis XIV* s'élève donc à :

- pour le réseau d'assainissement des eaux usées 20 000 € HT
- pour les branchements :
  - o 8 branchements : 10 360 € HT
  - o 12 branchements : 15 540 € HT

**17-128 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Travaux de collecte des effluents en domaine privé – Commune de Terres de Bord – Hameau les Fosses – Procédure adaptée – Attribution – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur DELAFOSSE, par 63 voix POUR et 1 abstention, le conseil communautaire prend acte de l'attribution du marché relatif aux travaux de collecte des effluents en domaine privé au groupement SARL LDTP/SAS DR, sis 4 bis Mare Debuc 27110 Quittebeuf, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 1 088 950 € HT, soit 1 306 740€ TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

**17-129 - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – RESSOURCES HUMAINES – Personnels contractuels – Transformation de postes – Actualisation du tableau des effectifs**

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire décide à l'unanimité de modifier ainsi le tableau des effectifs à la date du 1<sup>er</sup> avril 2017 :

- la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet,
- la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet,
- la suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet,
- la création d'un poste de rédacteur à temps complet,
- la suppression d'un poste de rédacteur à temps complet,
- la création d'un poste d'animateur à temps complet,
- la suppression de deux postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- la création de deux postes d'adjoint technique à temps complet.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 23 h 50.

Le Président

Par délégitation  
Le Directeur Général  
Bernard LEROY  
Philippe LE GAL



